

PROPRIÉTAIRES IMMOBILIERS

Augmentez la performance de votre bâtiment avec un CECB® PLUS

Qu'est-ce qu'un CECB®PLUS ?

Certificat Energétique Cantonal des Bâtiments



C'est un audit réalisé par un expert neutre qui fait un état des lieux énergétique de votre bien immobilier et permet d'établir une stratégie de rénovation de A à G. Le **PLUS** c'est une stratégie de rénovation adaptée à chaque situation.

✓ Investissez dans votre bien immobilier

Les rénovations énergétiques sont rentables, elles vous permettent de réaliser des économies et d'améliorer votre confort.

De plus, c'est un investissement qui valorise votre bien immobilier durablement.

**CECB®PLUS
EST UN OUTIL
CANTONAL
AGRÉÉ**

✓ Utilisez le CECB®PLUS pour réaliser un bilan et une rénovation intelligente

Commencez par effectuer un audit CECB®PLUS avant de réaliser des travaux de rénovation et bénéficiez de subventions.

✓ Devenez un acteur de la transition énergétique

Le secteur du bâtiment consomme un tiers de l'énergie primaire totale, il présente le plus grand potentiel d'optimisation énergétique. En réalisant un CECB®PLUS, vous saurez comment agir pour la transition énergétique.

équiwatt
CONSOMMER MOINS, UN VRAI PLUS



Le CECB®PLUS comprend :

- ✓ Une visite du bâtiment par un expert CECB®.
- ✓ Une évaluation de la performance énergétique globale du bâtiment.
- ✓ 3 scénarios pour la réalisation de la rénovation.
- ✓ Une liste concrète de mesures visant à améliorer l'efficacité énergétique.
- ✓ Une priorisation des travaux de rénovation, adaptée à la situation individuelle du propriétaire.
- ✓ Une estimation des coûts d'investissement et du potentiel d'économies.

Subventions pour le CECB®PLUS :

TYPE D'OBJET IMMOBILIER	CANTON	COMMUNE*
Habitat individuel	CHF 1'000.-	CHF + 500.-
Habitat collectif, administration, école	CHF 1'500.-	CHF + 750.-

*La subvention communale est complémentaire à la subvention cantonale.

Passer à l'action en 4 étapes :

- 1 Choisissez des experts CECB® de votre région attestant d'une expérience dans le domaine. Découvrez la liste des experts CECB® sous: <https://cecb.ch/fr/experts>
- 2 Demandez plusieurs offres pour l'élaboration du rapport.
- 3 Faites la demande de subvention auprès du Canton avant de commander l'étude.
- 4 Une fois l'étude réalisée, faites la demande de subvention communale.

Vous souhaitez en savoir plus ? Être informé(e) des actualités liées aux énergies ? Rendez-vous sur nos réseaux sociaux !



CONTACT

Yverdon Énergies
Equiwatt
Rue de l'Ancien-Stand 2
1400 Yverdon-les-Bains
T +41 24 423 65 55
equiwatt@yverdon-les-bains.ch
equiwatt-yverdon.ch

**PROFITEZ D'AUTRES
SUBVENTIONS
GRÂCE À NOTRE
PROGRAMME
ÉQUIWATT!**

Ensemble, réduisons notre empreinte écologique

